

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 49/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date d'affichage : 21 Mai 2026

Date de convocation : 21 Mai 2026

SEANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Jérémy MARCELINO, Max NESTOLAT, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Philippe MILLE.

Avaient donné pouvoir : Anne GOURNAY à Philippe PIGNON, Sandra ARMANDI à Martine CARLET, Pascale COHENDET à Laurence HOBEL-MOIRAND, Sabine SMEDING-TOURAILLE à Céline ISSOIRE, Samir BOUAGALA à Jean SAFFRE, Raphaëlle LA MANNA à Norbert BERNARD, Jeanne GAISON à Violette PELLEGRINO, Magali HERVÉ à Max NESTOLAT, Frédérique REFFET à Philippe MILLE.

Secrétaire de séance : Eric DISDIER

OBJET : Attribution de subventions à diverses Associations et autorisation de conventions définissant les conditions d'utilisation - 2026 -

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précisant que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'approbation du budget principal de la ville pour l'exercice 2026 par délibération en date du 23 avril 2026,

Considérant que la commune de Rousset a développé une politique publique d'accompagnement financier du mouvement associatif, essentiel et indispensable à la préservation, la pérennité et au développement du tissu associatif,



Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de répartir les subventions en faveur des associations, après l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire indique que l'enveloppe totale des subventions inscrites au Budget Primitif 2026 s'élève à la somme de 967 100 euros.

Une somme de 125 500 euros a déjà été attribuée à différentes associations lors du Conseil Municipal du 15 janvier 2026.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer les subventions aux Associations pour l'année 2026 conformément au tableau ci-annexé pour un montant de 783 400 euros.

Une somme de 58 200 euros reste à répartir.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré conformément à la loi, **à l'unanimité, (moins 2 membres Max NESTOLAT et Philippe MILLE ne prennent pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt)**

-Décide d'accorder les subventions 2026 aux associations mentionnées dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 783 400 euros.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions entre la commune et certaines associations pour les subventions excédent la somme de 23 000 euros. Ces conventions définissent entre autres, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

-Indique que les crédits sont prévus au budget communal, exercice 2026.

Le Secrétaire de séance

Eric DISDIER

Le Maire



Philippe PIGNON

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

ASSOCIATIONS	Subventions totales allouées 2026	Subventions déjà votées	Subventions restant à voter
Amis de l'Instruction Laïque	250 000		250 000
Espace Musical de Rousset	130 000		130 000
FC Rousset Sainte Victoire Omnisports	270 000	62 500	207 500
Amicale du Personnel	45 000	20 000	25 000
Les Films du Delta	74 000	30 000	44 000
Groupe folklorique "Aïgo Vivo"	4 000		4 000
Rouss'Evasion	35 000		35 000
Arc Danse	10 000		10 000
La Boul'ègue	7 500		7 500
Sté de chasse "les amis réunis"	2 500		2 500
Sté de Pêche Fuveau-Rousset	600		600
Vélo club "Les Dents de Rousset"	3 600		3 600
Rousset Sports Mécaniques	1 800		1 800
Coopérative scolaire école élémentaire	700		700
Les amis des chats de Rousset	8 000	3 000	5 000
Tom Pouce	1 000		1 000
La Marelle Ludothèque	21 000	10 000	11 000
Arc Images	1 000		1 000
Comité pilotage jumelage	3 000		3 000
Energie solidarité 13 (3ème âge)	6 600		6 600
Amicale pour le don de sang bénévole Rousset	500		500
Comité Communal des Feux de Forêt	800		800
Association des Anciens Combattants ARAC	800		800
Les P'tites Canailles	500		500
GIVHA (Groupement Industriels Hte Vallée de l'Arc)	24 000		24 000
Les Incroyables Comestibles	1 500		1 500
Vivre Rousset	3 000		3 000
Les jardins de Rousset	2 000		2 000
Arts et expression	500		500
<i>Subventions à répartir</i>	<i>58 200</i>		<i>58 200</i>
TOTAL	967 100	125 500	841 600